COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Le vingt et un février deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le quinze février deux mil dix-neuf.

PRESENTS: Mmes LUZIK - TUSCHL - PERLINSKI - EPOQUE - GARELLI - ANANICZ - FRANGIAMORE - RUSSELLO - CHEBLI - HARRATH - YILDIRIM - Mlle ADAMY (à partir du point 14)

MM. KLEINHENTZ - LAUER - ANELLO — BERBAZE - N'DIAYE - GIGLIA - PODBOROCZYNSKI - USAI - MENIAIA — SAVALLI.

ABSENTS EXCUSES: MM. SATILMIS et GULDAL.

ABSENTS: Mme NASROUNE - MM. ELHADI - RAHAOUI - DEL MANCINO.

ORDRE DU JOUR

- 01 MINUTE DE SILENCE
- 02 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
- 03 PARTICIPATION 2019 AU CHANTIER D'INSERTION ASBH
- 04 PARTICIPATION 2018/2019 A LA CISACS
- 05 FACTURATION AU CCAS DES FRAIS DRE 2018
- 06 INFO AU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AVENANT AU PRET SOUSCRIT PAR AGAPES
- 07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX
- 08 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES ET PATRIOTES FRANÇAIS
- 09 JUDO CLUB DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE TATAMIS
- 10 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASCOMEMO
- 11 PROPOSITION D'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE POUR UN DEPLACEMENT AU CONCOURS REGIONAL CND A VITTEL VIBRATION DANSE
- 12 MODIFICATION CHARTE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »
- 13 RETROCESSION DES VOIRIES CDC HABITAT SAINTE-BARBE MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17.12.2018
- 14 AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité l'assemblée décide d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

15 - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

L'assemblée passe à l'ordre du jour après avoir approuvé à l'unanimité le compterendu de la séance du 24 janvier 2019.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sibel YILDIRIM, conseillère municipale, assistée de Mme Muriel DIEBOLT, employée de mairie.

01 - MINUTE DE SILENCE

Suite au décès de M. Alain GERARD, Adjoint en charge du personnel et des sports, M. le Maire invite le conseil municipal à une minute de silence.

Il propose par ailleurs au conseil municipal de réfléchir à la possibilité de donner le nom de M. GERARD soit à la piste d'athlétisme, soit à la salle du Dojo, soit de rebaptiser les « Foulées de Far » en « Foulées d'Alain ».

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en sa qualité de chef du personnel, il reprend la délégation éponyme. Un nouvel adjoint en charge des sports sera élu lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire informe également le conseil municipal de l'intention de la municipalité de procéder à la rénovation du COSEC sur deux exercices budgétaires.

02-INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe que la récente réforme de la gestion des listes électorales a remplacé la commission administrative chargée de vérifier la régularité des inscriptions et radiations par une commission de contrôle. Sont membres de cette commission 5 élus du conseil municipal (3 de la majorité en place, 2 de la liste « Ensemble pour un nouveau souffle ».) Parmi les personnes ainsi désignées figurait Mme Stirtzinger décédée le 11 janvier dernier.

Suite à son décès, et afin de compléter cette commission de contrôle, un courrier a été adressé à la suivante sur la liste d'opposition afin de l'inviter à faire partie du conseil municipal. Cette dernière nous a informé ne pas être en mesure d'assumer cette fonction compte-tenu de ses obligations professionnelles et familiales.

Aussi, conformément à l'article L 270 du Code électoral qui stipule que « Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu remplace le conseiller municipal élu sur cette liste », ce dernier a donc été contacté, et a accepté de faire partie du conseil municipal. Il s'agit de M. Vito SAVALLI.

M. le Maire déclare donc M. Vito SAVALLI officiellement installé dans sa fonction de conseiller municipal, et de fait, de membre de la commission de contrôle.

L'assemblée prend acte.

03 - PARTICIPATION 2019 AU CHANTIER D'INSERTION ASBH

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire et délibération, à l'unanimité décide la reconduction en 2019 du chantier d'insertion sociale et professionnelle mené par l'ASBH sur le territoire de la commune. La participation sollicitée à la ville s'élève à 57 500 ϵ .

Par ailleurs, l'assemblée décide :

- d'autoriser la signature de la convention par M. le Maire ;
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au compte 6574 pour le versement de la participation précitée.

04 - PARTICIPATION 2018/2019 A LA CISACS

M. le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter le règlement de la participation de la commune aux différentes actions subventionnées par la CISACS (voyages,

sorties scolaires, actions éducatives, culturelles et sportives) sur la base de $21 \in$ par enfant de la localité pour cette année scolaire.

L'effectif de la commune étant de 287 élèves, la participation financière de Farébersviller s'élève à 6 027 € pour l'année scolaire en cours, cette somme étant à verser directement au Collège Holderith.

Après exposé et délibération, l'assemblée donne son accord.

05 - FACTURATION AU CCAS DES FRAIS DRE 2018

Mme LUZIK informe que le bilan du dispositif de réussite éducative pour l'année 2018 étant arrêté, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la facturation au CCAS des frais supportés par la ville dans ce cadre, à savoir :

Frais de personnel 57 594,80 €
 Autres frais (activités, fluides,) 14 090,80 €
 Soit un montant total de 71 684,90 €

Après exposé et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

06 - INFO AU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AVENANT AU PRET SOUSCRIT PAR AGAPES

M. LAUER informe que l'association AGAPES a souscrit en 2006 un prêt pour le rachat de l'ensemble immobilier « EHPAD », prêt pour lequel la commune s'est porté garante. Les conditions initiales prévoyaient un remboursement trimestriel au taux fixe de 4,15 % sur 25 ans (fin 2032). Ce taux avait été porté à 3,85 % en 2011.

En 2019, AGAPES a souhaité rembourser par anticipation 300 000 ϵ , et suite à négociation, a obtenu un taux de 3,59 %. Le nouveau terme du contrat est désormais fixé au 25.07.2027. Le remboursement anticipé et l'avenant avec baisse du taux permet un gain de 162 903,49 ϵ à l'association sur la durée restant à couvrir.

L'assemblée prend acte.

07 -MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire, décide de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois communaux :

- en y ajoutant un poste d'adjoint administratif suite à disponibilité pour convenance personnelle d'un agent ;
- en y ajoutant un poste d'adjoint technique (en prévision du recrutement d'un magasinier);
- en supprimant un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Le nouveau tableau des effectifs s'établit donc comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION DU POSTE	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative	Attaché	01
Temps complet	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	03

	Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	07
	Adjoint administratif principal 2ème classe	04
	Adjoint administratif territorial	05
Filière administrative temps non complet	Adjoint administratif territorial	03
Filière technique temps non complet	Adjoint technique principal 2ème classe (81%)	01
Filière technique temps complet	Technicien principal 2ème classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique territorial	02 03 08 08 09
Filière Médico-sociale	Puéricultrice hors classe Infirmière Assistant socio-éducatif ASEM principal 1 ^{ère} classe (81 %) ASEM principal 1 ^{ère} classe (91 %) ASEM principal 2 ^{ème} classe (temps non complet 81 %) ASEM principal 2 ^{ème} classe TNC (91 %)	01 01 01 01 01 07 01
Personnel de service	Adjoint technique TNC	00
Filière police municipale	Gardien brigadier	01
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives principal	01
Filière animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe non titulaire mi-temps Adjoint d'animation 81%	01 01
Emplois aidés à temps non complet	CEC	01
Apprenti	Apprenti service espaces verts	01
Animation et activités périscolaires	Adjoints d'animation TNC	02

08 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES PORTES-DRAPEAUX – ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES ET PATRIOTES FRANÇAIS

M. le Maire informe que le bureau municipal après avoir examiné la demande de subvention de l'amicale précitée a proposé le versement d'une aide financière de $100 \in$.

En effet, cette association mène des actions de transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations et répond à toutes les sollicitations, notamment s'agissant de conférences au sein des établissements scolaires.

Le conseil municipal après exposé et délibération, à l'unanimité, donne son accord au versement d'une subvention de $100 \in$.

09 - JUDO CLUB - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE TATAMIS

M. le Maire informe que le judo club nous a sollicités ainsi que le Conseil départemental pour une aide financière exceptionnelle pour l'achat de tatamis. Le montant de la dépense est de $10.494,48 \in TTC$.

Le Conseil départemental a confirmé sa participation à hauteur de 40 % de la dépense TTC, le club prenant en charge 20% du montant TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal l'octroi d'une aide financière exceptionnelle à hauteur de 40% du montant TTC de la dépense en sachant que les tatamis actuels date d'il y a 20 ans.

Après exposé et délibération, le conseil municipal donne son accord au versement d'une subvention à hauteur de 40 % du montant total TTC de la dépense.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASCOMEMO

M. le Maire informe que le bureau municipal, dans sa séance du 11 février 2019, a examiné la demande de subvention de l'ASCOMEMO qui gère le Musée de la Moselle en 1939-45, Musée qui accueille gratuitement les scolaires, monte des expositions déconcentrées, donne des conférences...

Le bureau a proposé comme chaque année l'octroi d'une subvention de fonctionnement de $150 \in$ pour l'année en cours.

Après cet exposé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord.

11 - PROPOSITION D'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE POUR UN DEPLACEMENT AU CONCOURS REGIONAL CND A VITTEL – VIBRATION DANSE

M. le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une aide exceptionnelle de $1\,500\,\epsilon$ au déplacement de danseuses de l'association « Vibration Danse » au concours régional CND à Vittel les 6 et 7 avril 2019.

2 groupes de danseuses se rendront à Vittel, les « teenagers » âgées de 12 à 13 ans (au nombre de 9) et les « Bad girls » âgées de 16-17 ans (au nombre de 6), soit un total de 15 danseuses. Le montant total des frais relatifs à ce déplacement est de 3 $048,84 \in$.

Après étude du dossier et sur la base des critères définis par la commission des sports pour les déplacements lors de compétitions, M. GERARD a proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de $1\,500\,\epsilon$, sachant que 5 jeunes filles de Farébersviller sont actuellement membres de l'association « Vibration Danse ».

Le conseil municipal après discussion suggère à l'association de solliciter éventuellement une aide financière auprès des communes de résidence de ses membres.

Après exposé et discussion, le conseil municipal donne son accord au versement de cette aide financière exceptionnelle de $1500 \in$.

12 - MODIFICATION CHARTE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

Mme LUZIK informe que certains bénéficiaires de la bourse au permis de conduire se trouvent, suite à une situation particulière, dans l'impossibilité de réaliser les objectifs fixés dans la charte dans le délai qui leur est imparti.

Aussi, afin d'éviter qu'ils perdent le bénéfice de cette bourse, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la prolongation de la charte précitée, à charge pour la commission « bourse au permis de conduire » d'examiner la situation particulière des intéressés, et de se prononcer sur la prolongation éventuelle à accorder.

Mme LUZIK informe que depuis le début de l'opération dont la commune de Farébersviller a été le précurseur 140 bourses de 800 € ont été accordées.

Après exposé et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à la prolongation éventuelle de la charte bourse au permis de conduire lorsque la ou le bénéficiaire se trouve dans une situation particulière l'empêchant de réaliser les objectifs y figurant.

13 - RETROCESSION DES VOIRIES CDC HABITAT SAINTE-BARBE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 17.12.2018

M. le Maire rappelle qu'en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal a pris une délibération acceptant la rétrocession à la ville des voiries de CDC Habitat Sainte-Barbe.

Il informe qu'il y a lieu aujourd'hui de compléter cette délibération en y ajoutant les rues suivantes :

- rue Voltaire.
- impasse Malesherbes.

A l'unanimité après exposé et délibération le conseil décide de modifier la délibération comme indiqué ci-dessus.

La nouvelle délibération s'établit donc comme suit :

« M. LAUER informe que dans le cadre de la rétrocession des voiries de CDC HABITAT Sainte-barbe à la ville, les voiries situées sur le ban communal qui sont concernées sont les suivantes :

- avenue Victor-Hugo, rue de Siam (en partie), rue du Spitz, rue des Marais, place du Marché (en partie), impasse André Malraux, rue des Tamaris, rue de Sarreguemines, avenue de l'Europe, rue du Poitou, rue Ronsard, rue de la Fontaine, rue de Cocheren, rue de Forbach, rue du Dragon, place de Lorraine, rue André Gide, rue de Merlebach, impasse du Buisson, impasse Mérimée, parc central – city stade, **rue Voltaire, impasse Malesherbes.**

A cet effet, des procès-verbaux d'arpentage n° 691X/692T du 8.6.2018; n° 698S du 16.5.2018; n° 689U/690B du 29.1.2018 et n° 708P du 21.1.2019 ont été établis par GUELLE & FUCHS, Géomètres-Experts DPLG, sis 18 avenue du Général Passaga 57600 FORBACH (Moselle) afin de séparer du patrimoine de CDC HABITAT Sainte-Barbe, les voiries, trottoirs et éléments accessoires, à verser ultérieurement dans le domaine public.

Cette rétrocession intervient dans le cadre des rénovations des cités minières subventionnées au titre du FNADT et de la convention quadripartite signée entre l'Etat, les communes de Farébersviller et Théding et la société Sainte-Barbe.

A l'issue de la rétrocession, il s'agira d'intégrer les emprises des rues au domaine public communal.

Cette rétrocession se fera à l'euro symbolique, frais d'arpentage et d'acte notarié à charge de CDC HABITAT Sainte-Barbe.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après délibération, se prononce en faveur de cette rétrocession de voiries et mandate Monsieur le Maire ou M. Vincent LAUER pour la signature des actes de vente à intervenir ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de Mlle ADAMY.

14 - AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, après exposé et délibération, mandate M. le Maire pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société Génie Tec France dans le cadre de la réhabilitation de la morgue du cimetière cité.

Ce contrat fixe notamment les modalités d'intervention de la société précitée et le montant de ses honoraires qui s'élèvent à 6 800 € HT.

15 - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse, et mandate Monsieur le Maire pour sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.